N°4448
Entrée le 14.07.2026
Chambre des Députés
Déclarée recevable
Président de la Chambre des Députés
(s.) Claude Wiseler
Luxembourg, le 15.07.2026
Chambre des Députés

LSAP

Monsieur Claude Wiseler
Président de la Chambre des Députés
Luxembourg

Luxembourg, le 14 juillet 2026

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 80 du règlement de la Chambre des Députés, nous vous prions de bien vouloir transmettre la question parlementaire suivante à Madame la ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Viticulture et à Monsieur le ministre de l'Économie, des PME, de l'Énergie et du Tourisme.

Une étude récente de l'association de consommateurs « Que Choisir Ensemble » (ex-UFC Que Choisir) en France met en évidence un écart important entre le surcoût réel de production des produits biologiques et les surmarges appliquées par la grande distribution. Par exemple, pour la tomate, le prix agricole est 44 % plus élevé en bio, tandis que la marge de distribution est 113 % plus élevée. L'étude laisse ainsi penser qu'une part importante du surcoût supporté par le consommateur ne profite ni aux producteurs ni au financement de la transition agroécologique. Cette situation risque d'alimenter la perception selon laquelle les produits biologiques seraient excessivement coûteux.

Au Luxembourg, le développement de l'agriculture biologique, la garantie d'une rémunération équitable des producteurs ainsi que l'accessibilité des produits durables pour les consommateurs constituent des objectifs importants des politiques publiques.

Dans ce contexte, nous souhaitons poser les questions suivantes :

- Existe-t-il au Luxembourg des données permettant de comparer les marges pratiquées par la grande distribution sur les produits biologiques et conventionnels, en particulier pour les fruits et légumes frais ?
  - Dans l'affirmative, quelles sont les principales conclusions quant aux marges, aux écarts observés et à leur évolution au cours des dernières années ?
  - Dans la négative, les ministres envisagent-ils de faire réaliser une étude spécifique sur cette question ?
- Madame la ministre et Monsieur le ministre ont-ils connaissance de pratiques consistant à appliquer des marges plus élevées sur certains produits biologiques ou perçus comme plus sains afin de compenser des marges plus faibles sur d'autres ?
- Dans quelle mesure les politiques de soutien à l'agriculture biologique tiennent-elles compte des pratiques tarifaires de la grande distribution, afin de garantir que le surcoût payé par les consommateurs bénéficie effectivement aux producteurs et à la transition agroécologique ?

Veuillez croire, Monsieur le Président, en l'assurance de notre profond respect.

Franz Fayot
Député

Claire Delcourt
Députée

#ZESUMMEN

Groupe parlementaire du LSAP
34, rue du Marché-aux-Herbes
L-1728 Luxembourg

Tél: (+352) 22 59 14-1
Fax: (+352) 22 59 14-82
lsap@chd.lu

lsap.lu

#ZESUMMEN

Groupe parlementaire du LSAP
34, rue du Marché-aux-Herbes
L-1728 Luxembourg

Tél: (+352) 22 59 14-1
Fax: (+352) 22 59 14-82
lsap@chd.lu

lsap.lu